

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 10/01/2014

Réuni le : 23/01/2014

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la Commission permanente du 17/01/2014

Sur la :

[X] 1^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du Chef d'établissement présentée lors du Conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la proposition d'emploi de la dotation horaire globalisée de la section d'enseignement professionnel présentée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 27/01/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 27/01/2014

Date de publication : 11/02/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observations

↳ Répartition des moyens SEP



Disciplines	Besoins	H.P.	H.S.A.	Observation
L1900 EPS	40 h	40 h	0 h	
P0210 Lettres Histoire-Géo	90,5 h	72 h	18,5 h	
P0222 Lettres Anglais	45,5 h	36 h	9,5 h	
P0226 Lettres Espagnol	36 h	36 h	0 h	
P1315 Maths Sciences Phys	52,5 h	42 h	10,5 h	4h TICE - BMP 6h
P6500 Arts appliqués	14,5 h	14 h	0,5 h	CSR 14h
P7200 Biotechnologies	20,5 h	18 h	2,5 h	
P8011 Eco-Gest Comm Orga	108 h	85 h	23 h	TP 15/18h CSD 2h V-Hugo
P8012 Eco-Gest Compta Gest	77 h	68 h	9 h	CSD 4h V-Hugo
P8013 Eco-Gest Commerce Vente	110 h	90 h	20 h	BMP 18h
Total	594,5 h	501 h	93,5 h	

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 10/01/2014

Réuni le : 23/01/2014

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat avec l'AEHPI LR

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 27/01/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 27/01/2014

Date de publication : 11/02/2014

Date d'exécution : 11/02/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations



PARTENARIAT entre l'AEHPI LR

Association pour l'Epanouissement des Hauts Potentiels Intellectuels
en Languedoc Roussillon
&

ETABLISSEMENT :

Adresse :

.....
.....
.....

Pour l'année scolaire : **2013/2014**

L'AEHPI LR est agréée de l'Education Nationale pour l'académie de Montpellier. Elle est spécialisée sur le sujet des élèves à haut potentiel intellectuel.

Nos interventions sont GRATUITES, seuls les frais de déplacement seront facturés. Dans le cadre de notre partenariat une adhésion (110€) à l'AEHPI LR est demandée.

L'adhésion devra être acquittée avant toute intervention de l'association. Les frais de déplacement seront quant à eux, facturés après chaque intervention et devront être réglés dans l'année scolaire en cours.

L'établissement reconnaît que l'AEHPILR intervient au sein de l'équipe éducative et dans ses locaux et s'engage à informer l'ensemble de son personnel de ce partenariat. L'établissement autorise toute communication autour des interventions faites par l'AEHPI LR.

Selon la demande, L'AEHPI LR s'engage à apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des élèves EIP en organisant des actions en concertation avec la communauté éducative (Réunion de concertation, sensibilisation, formation initiale et thématique, ateliers, projet personnalisé de réussite éducative, tutorat, remédiations scolaires, suivi de scolarité).

Lieu :

Date :

Représentant de l'AEHPI LR

Nom : Véronique

Prénom : Gaillard

Signature précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé » :

Représentant de l'établissement

Nom :

Prénom :

Signature précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé » :

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 10/01/2014

Réuni le : 23/01/2014

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la Commission permanente du 17/01/2014

Sur la :

[X] 1^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du Chef d'établissement présentée lors du Conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration rejette la proposition d'emploi de la dotation horaire globalisée de la section d'enseignement général et technologique présentée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 3

Contre : 14

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/01/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/01/2014

Date de publication :

Date d'exécution :

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observations

Fonction : enseignement

Dotation Globale : 1348.5

HP : 1225.5

HSA : 123.0

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2013	Besoins au 01.09.2014	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
L0100	philosophie	48,50	47,50	33,00	45,00	-2,50	2,00
L0201	lettres classiques	45,00	47,50	48,00	48,00	0,50	3,00
L0202	lettres modernes	99,50	99,00	98,00	98,00	-1,00	6,00
L0421	allemand	13,00	11,00	18,00	9,00	-2,00	1,00
L0422	anglais	152,25	145,00	147,00	141,00	-4,00	9,00
L0426	espagnol	106,50	104,50	87,00	93,00	-11,50	5,00
L0429	italien	25,25	20,00	18,00	18,00	-2,00	1,00
L0444	occitan - langue d'oc	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L1000	histoire géographie	135,50	138,75	138,00	126,00	-12,75	8,00
L1100	sciences économiques et sociales	55,00	50,50	54,00	48,00	-2,50	3,00
L1300	mathématiques	161,70	156,50	144,00	144,50	-12,00	9,00
L1500	sciences physiques et chimiques	111,90	110,75	105,00	103,00	-7,75	6,00
L1600	sciences de la vie et de la terre	89,20	83,25	69,00	75,00	-8,25	4,00
L1800	arts plastiques	25,50	24,50	33,00	19,00	-5,50	2,00
L1900	éducation physique et sportive	77,00	75,00	77,00	69,00	-6,00	4,00
L8011	eco et gest.option comm, org, grh	59,88	60,25	54,00	54,00	-6,25	3,00
L8012	eco-gest.option comptabilité et finance	100,58	95,00	81,00	81,00	-14,00	5,00
L8013	eco-gest.option marketing	61,25	60,50	54,00	54,00	-6,50	3,00
L8040	bureautique	19,00	19,00	18,00	18,00	-1,00	1,00
TOTAUX		1389,51	1348,50	1276,00	1243,50	-105,00	75,00

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 10/01/2014

Réuni le : 23/01/2014

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le paragraphe 13472 de l'instruction codificatrice M9.6

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision d'admission en non valeur présentée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

créance de participation à un voyage scolaire de 100 € (2012).
Créance irrecevable.
cf PV de carence d'huissier de justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/01/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 28/01/2014

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 10/01/2014

Réuni le : 23/01/2014

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/01/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/01/2014

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 28/01/2014

Date de publication : 01/03/2014

Date d'exécution : 01/03/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations suspensives

Observation n°1 : Vous avez présenté lors du conseil d'administration du une DBM avec prélèvements sur les réserves disponibles pour l'exercice 2014, ceci même avant l'arrêt définitif des comptes 2013.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les décisions de ce type ne sont acceptées pour un exercice, qu'à partir du moment où le fonds de roulement de l'exercice précédent est connu et arrêté par le compte financier et que le montant du prélèvement proposé est compatible avec le montant du fonds de roulement.

Avant d'arrêter la décision, je vous demanderais de bien vouloir communiquer, aux deux autorités, les éléments suivants qui permettront de mieux appréhender cette demande exceptionnelle.

- Dernière situation des dépenses engagées 2013,
- Dernière situation des recettes 2013,
- Dernière balance 2013,
- Calcul des indicateurs du bilan (tels que défini par le # 4.3.2.3 de l'IC M9.6) suivants : fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement.
- Justification du caractère imprévisible et urgent de la dépense qui empêchait toute prévision lors du projet de budget 2014.

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observations

Commentaires : valider suite aux diverses échanges de mails

Bordereau de mise en conformité

Actions proposées pour la mise en conformité :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non

Instruction

Pour le recteur, et par délégation

Décision finale : Validation sans observation

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision finale : Validation sans observation

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	226 655.00	226 655.00	0.00
Vie de l'élève	4 500.00	4 500.00	0.00
Administration et logistique	296 880.69	285 294.52	-11 586.17
Total services généraux (1)	528 035.69	516 449.52	-11 586.17
Restauration et hébergement	307 619.10	307 619.10	0.00
Bourses nationales	300 000.00	300 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	607 619.10	607 619.10	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 135 654.79	1 124 068.62	-11 586.17
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	3 100.00	0.00	-3 100.00

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	226 655.00	0.00	226 655.00		226 655.00	0.00	226 655.00	
Vie de l'élève	4 500.00	0.00	4 500.00		4 500.00	0.00	4 500.00	
Administration et logistique	296 480.69	400.00	296 880.69		285 294.52	0.00	285 294.52	
Total services généraux (1)	527 635.69	400.00	528 035.69		516 449.52	0.00	516 449.52	
Restauration et hébergement	307 619.10	0.00	307 619.10		307 619.10	0.00	307 619.10	
Bourses nationales	300 000.00	0.00	300 000.00		300 000.00	0.00	300 000.00	
Total services spéciaux (2)	607 619.10	0.00	607 619.10		607 619.10	0.00	607 619.10	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 135 254.79	400.00	1 135 654.79		1 124 068.62	0.00	1 124 068.62	

Résultat prévisionnel	-11 186.17	-400.00	-11 586.17
CAF ou IAF	0.00	-400.00	-400.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	3 100.00	3 100.00		0.00	0.00	0.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 135 254.79	3 500.00	1 138 754.79		1 124 068.62	0.00	1 124 068.62	

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°1

Rappel de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 135 654.79	1 124 068.62
	Résultat prévisionnel	-11 586.17

Tableau prévisionnel de financement

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	3 100.00	
IAF	400.00	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	3 500.00
Total	3 500.00	3 500.00

Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
92 076.16	26 370.62	3 500.00	62 205.54

D.B.M. n°1 Date résultat du CA : 23/01/2014 Réf : Ventilateur chaudière Opération n°1 Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	OPC	LOGIST	0REPAFDR		Opérations en capital Logistique Réparations s/ fonds de roulement	0.00	3 100.00	3 100.00			
2	ALO	ENTRET	0REPA		Administration et logistique Entretien, maintenance Réparations : fournitures, prestataires	14 380.00	400.00	14 780.00			